

**ASSURANCE ANNULATION + INTERRUPTION DE SEJOUR
SOUSCRIPTION INDIVIDUELLE**

FORMULE STANDARD

Sans franchise

Annulation dans la limite de 8000 € par personne et 16000€ par événement
Interruption de séjour dans la limite de 3400€ par personne et 8000€ par événement

Tarifification : 3.5% du prix du voyage (taxes incluses si transport aérien)
Sans minimum de perception

Principales causes d'exercice de la garantie :

- Maladie, accident grave ou décès de l'assuré ou d'un de ses proches,
- Redoublement ou échec à l'examen de passage dans la classe supérieure,
- Complications imprévisibles de grossesse,
- Préjudice grave nécessitant impérativement la présence de l'assuré le jour du départ prévu et consécutif à un vol, à un incendie, à un dommage grave de son véhicule, à un dégât des eaux ou à des éléments naturels et atteignant à plus de 50% la résidence principale ou secondaire de l'assuré ou les locaux professionnels de l'assuré,
- Dommages graves au véhicule de l'assuré dans les 48 heures précédant le départ et dans la mesure où celui-ci ne peut plus être utilisé pour se rendre sur le lieu de séjour de l'assuré,
- Licencement économique de l'assuré, celui de son conjoint ou de l'un de ses parents,
- Contre indication et suites de vaccination,
- Refus de visa par les Autorités du pays visité sous réserve que la demande ait été faite au moins un mois avant la date de départ et qu'aucune demande déposée au préalable n'ait été refusée par ces mêmes autorités,
- Convocation de l'assuré à un examen de rattrapage, à condition que l'examen de rattrapage soit prévu pendant les dates du voyage et que l'échec n'ait pas été connu au moment de l'inscription au voyage,
- En cas d'état dépressif, maladie psychique nerveuse ou mentale entraînant une hospitalisation de plus de 4 jours consécutifs.

Les garanties de la présente assurance sont exécutées par AVI INTERNATIONAL, 40-44 Rue Washington 75008 PARIS FRANCE. Les garanties d'assurance et prestations d'assistance sont garanties et mises en œuvre par EUROP ASSISTANCE, Entreprise régie par le Code des Assurances, Société Anonyme au capital de 35 402 786 €, 451 366 405 RCS Nanterre, dont le siège social se situe 1, promenade de la Bonnette, 92230 Gennevilliers agissant également au nom et pour le compte de sa succursale irlandaise, dont le nom commercial est EUROP ASSISTANCE SA IRISH BRANCH et dont le principal établissement est situé au 4th Floor, 4-8 Eden Quay, Dublin 1, D01 N5W8, Ireland., enregistrée en Irlande sous le certificat N° 907089.

**ASSURANCE ANNULATION + INTERRUPTION DE SEJOUR
SOUSCRIPTION INDIVIDUELLE**

FORMULE STANDARD

Sans franchise

Annulation dans la limite de 8000 € par personne et 16000€ par événement
Interruption de séjour dans la limite de 3400€ par personne et 8000€ par événement

Tarifification : 3.5% du prix du voyage (taxes incluses si transport aérien)
Sans minimum de perception

Principales causes d'exercice de la garantie :

- Maladie, accident grave ou décès de l'assuré ou d'un de ses proches,
- Redoublement ou échec à l'examen de passage dans la classe supérieure,
- Complications imprévisibles de grossesse,
- Préjudice grave nécessitant impérativement la présence de l'assuré le jour du départ prévu et consécutif à un vol, à un incendie, à un dommage grave de son véhicule, à un dégât des eaux ou à des éléments naturels et atteignant à plus de 50% la résidence principale ou secondaire de l'assuré ou les locaux professionnels de l'assuré,
- Dommages graves au véhicule de l'assuré dans les 48 heures précédant le départ et dans la mesure où celui-ci ne peut plus être utilisé pour se rendre sur le lieu de séjour de l'assuré,
- Licencement économique de l'assuré, celui de son conjoint ou de l'un de ses parents,
- Contre indication et suites de vaccination,
- Refus de visa par les Autorités du pays visité sous réserve que la demande ait été faite au moins un mois avant la date de départ et qu'aucune demande déposée au préalable n'ait été refusée par ces mêmes autorités,
- Convocation de l'assuré à un examen de rattrapage, à condition que l'examen de rattrapage soit prévu pendant les dates du voyage et que l'échec n'ait pas été connu au moment de l'inscription au voyage,
- En cas d'état dépressif, maladie psychique nerveuse ou mentale entraînant une hospitalisation de plus de 4 jours consécutifs.

Les garanties de la présente assurance sont exécutées par AVI INTERNATIONAL, 40-44 Rue Washington 75008 PARIS FRANCE. Les garanties d'assurance et prestations d'assistance sont garanties et mises en œuvre par EUROP ASSISTANCE, Entreprise régie par le Code des Assurances, Société Anonyme au capital de 35 402 786 €, 451 366 405 RCS Nanterre, dont le siège social se situe 1, promenade de la Bonnette, 92230 Gennevilliers agissant également au nom et pour le compte de sa succursale irlandaise, dont le nom commercial est EUROP ASSISTANCE SA IRISH BRANCH et dont le principal établissement est situé au 4th Floor, 4-8 Eden Quay, Dublin 1, D01 N5W8, Ireland., enregistrée en Irlande sous le certificat N° 907089.